

Collecte, mode d'emploi :

Inscrivez-vous auprès d'Actypoles : **04.73.80.26.60**

(standard téléphonique ouvert du lundi au jeudi)

La collecte, limitée à 5m³ par foyer, s'effectue en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant de ne pas encombrer la voie publique. **Tout dépôt sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros si vous n'êtes pas inscrit à la collecte des encombrants. Merci de vous inscrire auprès d'Actypoles avant tout dépôt de vos encombrants.** Actypoles se réserve le droit de ne pas intervenir à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Actypoles peut refuser certains éléments en trop mauvais état : vaisselle et carrelage cassés, etc.

✓ Déchets acceptés :



Mobilier (buffet, table, canapé...)

Literie (matelas, sommier...)

Matériel ou élément de construction (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier, baignoire...)

Déchets d'éléments d'ameublement

Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs

Outils, tondeuse, motoculteurs, textiles, linge de maison, chaussures

Déchets électriques et électroniques (machine à laver, aspirateur, gazinière micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

✗ Déchets refusés :



Déchets verts, gravats

Déchets toxiques ou dangereux (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)

Déchets à caractère médical (médicaments, seringues...)

Déchets d'origine animale

Déchets collectés dans les bacs (ordures ménagères, emballages recyclables...)

ou faisant l'objet d'une collecte spécifique (verre...)

Pneus, déchets automobiles (excepté les batteries)

Collecte des encombrants ménagers

Un service de proximité gratuit proposé par



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO



En 2024, sur les 30 communes du territoire, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers,

avec Actypoles-Thiers. Inscriptions : **04.73.80.26.60.**

(Service réservé aux particuliers. Standard téléphonique ouvert du lundi au jeudi)



Pour tout savoir sur le tri et la réduction des déchets ménagers à TDM :
service prévention des déchets, **04.73.53.93.08**, www.cctdm.fr

Conception : service communication TDM / Illustrations : STUT

Planning des collectes 2024

Thiers

- Lundis 22 et 29 janvier
- Lundis 12 et 16 février
- Lundis 11, 18 et 25 mars
- Lundis 15 et 22 avril
- Lundis 6 et 27 mai
- Lundis 10 et 17 juin
- Lundis 8 et 22 juillet
- Lundi 26 août
- Lundis 9 et 23 septembre
- Lundis 7, 14 et 21 octobre
- Lundis 4, 18 et 25 novembre
- Lundis 2 et 16 décembre

Puy-Guillaume, Pasières

- Mardi 19 mars
- Mardi 12 novembre

St-Rémy-sur-Durolle, Palladuc, La Monnerie-le-Montel

- Mardi 26 mars
- Mardi 23 avril
- Mardi 28 mai
- Mardi 18 juin
- Mardi 23 juillet
- Mardi 17 septembre

Courpière, Sermentizon Néronde-sur-Dore

- Mardi 23 janvier
- Mardis 13 et 27 février
- Mardi 12 mars
- Mardi 16 avril
- Mardi 21 mai
- Mardi 11 juin
- Mardi 9 juillet
- Mardi 27 août
- Mardi 10 septembre
- Mardi 8 octobre
- Mardi 5 novembre
- Mardis 3 et 17 décembre

Charnat, Noalhat, Dorat

- Mardi 9 avril
- Mardi 15 octobre

Châteldon, Ris

- Mardi 20 février
- Mardi 25 juin

Escoutoux, Ste-Agathe

- Lundi 13 mai
- Lundi 16 septembre

Vollore-Ville, Vollore-Montagne

- Lundi 24 juin
- Mardi 24 septembre
- Mardi 22 octobre

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Lundi 29 avril
- Lundi 3 juin

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

- Mardi 7 mai
- Lundi 15 juillet

Celles-sur-Durolle, Viscomtat

- Mardi 30 avril
- Lundi 29 juillet

Arconsat, Chabreloche

- Mardi 14 mai
- Mardi 4 juin

Olmet, La Renaudie

- Mardi 30 juillet
- Lundi 30 septembre

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Mardi 16 juillet
- Mardi 29 octobre



Pour vous inscrire : **04.73.80.26.60. (Actyroles Thiers)**

(Standard téléphonique ouvert du lundi au jeudi)